

rapport d'activité

2024

Zone d'activité

Introduction : de la Sérénité à la Pérennité.....	3
1. La proposition Zone Libre	4
2. Les Habitant·e·s.....	5
2.1. Des habitant·e·s qui rêve d’habiter... ..	5
2.1.1. Sans conditions d’accès.....	5
2.1.2. ...tout proche du collectif.....	5
2.1.3. ... de signer un bail	6
2.1.4. ... sur un terrain sans voisin	6
2.2. Des habitant·e·s qui se refont une santé et des papiers	6
2.3. Quand la réalité impacte l’habiter sur la Zone.....	7
2.4. Les habitant·e·s en quelques chiffres.....	8
3. La Zone.....	10
3.1. Qui s’agite dedans.....	10
3.1.1. Organisation de l’équipe	10
3.1.2. Organisation des habitant·e·s : la force du collectif	11
3.2. Qui agite le dehors.....	12
3.2.1. La Zone donne de la voix	12
3.2.2. La zone s’enrichit	13
3.3. Qui reste en place	14
4. Une année sur le fil d’une fin d’expérimentation	15
4.1. Modélisation / Évaluation de la Zone	15
4.2. Journée à Paris.....	15
4.3. Travail sur le cahier des charges avec les habitant·e·s et l’arbre de la Zone	15
5. Conclusion.....	17
Annexes	18

Introduction : de la Sérénité à la Pérennité

Zone libre est un lieu de vie pour des personnes avec un long parcours de rue, refusant toutes solutions proposées ou étant refusées de partout. C'est un lieu semi-collectif à Villeurbanne où une partie des habitant·e·s vivent dans un chalet individuel. C'est un accompagnement en diffus pour les autres, vers de l'habitat choisi dans la mesure du possible.

C'est aussi une cuisine collective et un hangar où il est possible de partager un repas, faire une lessive, rencontrer l'équipe ou participer à des temps collectifs et sorties diverses, qu'on vive sur place ou en diffus.

L'année 2024 marque la fin de l'expérimentation de Zone Libre. Une année charnière vers la pérennisation. Une troisième année d'expérimentation qui vient à la fois démontrer les possibles, consolider ce qui fonctionne, ou adapter les imperfections, tout en nous invitant à se mettre en mouvement pour imaginer et défendre un modèle d'habitat choisi pour celles et ceux qu'on appelle les grands marginaux. Ce passage nous a souvent semblé lointain, mais sûrement que pour construire, créer et avancer, il fallait d'abord penser ce lieu et ce projet sans limite de temps.

2024 a donc été l'heure d'un premier bilan, une évaluation qualitative et quantitative du dispositif, une première introspection, pour les gens, pour nous et pour les institutions. Ce travail a conduit à l'élaboration du futur Cahier des Charges par la DIHAL et figure dans le rapport final de la recherche nationale. Le taux de participation à la soirée organisée avec les habitant·e·s pour travailler la réponse de Zone Libre au cahier des charges proposé a été important... Comme quoi, quand il y a de l'enjeu, on est capable collectivement de se mobiliser !

Mais, en 2024, la Zone a continué à tourner, des projets ont été menés, les droits et devoirs de chacun ont continué à être questionnés, de quoi organiser une journée collective autour d'une PlayStation !

Une immersion à Bordeaux a enfin vu le jour.

L'été a battu son plein avec son organisation spéciale « temps collectif » et sorties pêche.

Cette année, les vacances en Ardèche nous auront laissé un goût amer, un pneu crevé et une équipe en colère.

Le jour de Noël et du 1^{er} janvier seront partagés et festifs puisque si on peut retenir une chose de la Zone, c'est que malgré tout, on a réussi à créer un collectif.

Zone Libre a joué le jeu, celui d'expérimenter pendant 3 ans, puis d'évaluer ensuite, de défendre un projet, une envie, un idéal collectif. Le bilan a tenté de démontrer en quoi Zone Libre était plus qu'un hébergement « classique », mais un lieu de rétablissement, avec une entrée par le non-recours aux droits tant médicaux que sociaux. Un modèle de rétablissement, un modèle habitat d'abord que nous avons défendu tout au long de ces 3 années et que nous continuerons à défendre.

1. La proposition Zone Libre

2024 est la troisième année d'expérimentation de la réponse ALYNEA à l'appel à manifestation d'intérêt « la mise en place de projets d'accompagnement de personnes en situation de grande marginalité dans le cadre d'un lieu de vie innovant à dimension collective » et reposant sur :

Objectif

Permettre à 20 personnes (aujourd'hui 22), refusant les solutions existantes, d'habiter, durant 3 ans, un lieu choisi, avec étayage collectif et accompagnement soutenu. Les personnes dénommées « habitants » et « habitantes » investissent le lieu de vie avec leurs animaux (lorsque tel est le cas) et dans la prise en compte de leurs addictions, si elles en ont.

Cadre du projet

10 personnes (aujourd'hui 8) investissent chacune ou en couple un studio modulaire (24 m²), sur un terrain situé à 16-18 rue Primat à Villeurbanne. Sur ce site (dit lieu « semi-collectif »), sont aussi implantés des espaces partagés et un « espace ressource », support à la sociabilité, des activités, des liens avec le territoire.

10 autres personnes (« habitant·e·s du diffus »), aujourd'hui 14, se voient proposer de choisir le type d'habitat auquel elles veulent accéder (logement, collocation, module...).

Nous privilégions un statut au plus proche de celui de locataire, dans la mesure du possible, et avons le souci constant de ne pas proposer de « fonctionnement institutionnel » (type foyer).

Les personnes sont accompagnées de manière intensive par une équipe pluridisciplinaire.

L'intervention a pour objectif de :

- Nourrir le vouloir agir et développer le pouvoir d'agir des habitant·e·s (individuel et collectif) à partir de l'accès à un habitat appréhendé comme un « chez soi »
- Réduire les risques et les dommages (dont le « prendre soin » et sécurité)

Les principes guidant l'action sont :

- La non-prédictibilité (non-prédiction quant au futur des habitant·e·s ni des capacités à habiter)
- Le libre choix de la personne quant à l'intégration du dispositif, le type d'habitat, activités, le statut locatif pour les habitats périphériques, le contenu de l'accompagnement, les services
- L'intervention professionnelle organisée en subsidiarité au droit commun, les ressources personnelles et l'auto-organisation des personnes sur le lieu semi-collectif
- L'ouverture sur le quartier (ouverture du site et quartier comme espace ressource pour les habitant·e·s)
- L'association des habitant·e·s à tous les niveaux et étapes de l'expérimentation (accompagnement individuel, gestion du site, recherche, essaimage...), sans « injonction à la participation ».

Approche :

L'approche est orientée rétablissement, à l'aide des outils de l'approche par les forces.

2. Les Habitant·e·s

2.1.Des habitant·e·s qui rêve d'habiter...

2.1.1. Sans conditions d'accès

Le projet de Zone libre est structuré autour d'un habitat choisi par les habitant·e·s, en proposant diverses formes de logements : habitat en semi collectif, habitat modulaire, ou logement de droit commun, quelles que soient les situations administratives ou expériences d'habiter.

Aussi, le partenariat avec le GIE-la Ville Autrement est un atout dans la captation de logements et permet une réponse appropriée aux habitant·e·s. Même si quelques freins ou obstacles demeurent, l'objectif d'un habitat choisi pour tous·tes est tenu :

- [Un décalage entre les conditions d'accès au parc social et la situation des personnes](#)

La grande difficulté rencontrée à ce jour est de palier aux conditions d'accès au logement social qui nécessitent que le demandeur soit à jour dans ses démarches administratives (documents d'identité, feuilles d'impôts et autres justificatifs...). Cette difficulté se heurte à la réalité des personnes relevant du dispositif de Zone Libre, qui après plusieurs années passées à la rue, n'ont plus aucun document à jour. Il est alors très compliqué d'entamer des démarches (souvent très longues), sans un lieu pour « poser ses valises », et la demande de logement social ne peut donc pas aboutir dans un délai « raisonnable ».

- [La difficulté du choix d'habiter](#)

Lorsque les habitant·e·s accèdent à une place dans le dispositif, certains d'entre eux peinent à se positionner quant à la question d'habiter. Après des années d'errance, se projeter dans un appartement pérenne peut leur paraître tout à la fois terrifiant et complexe. Leur situation de grande précarité ne laisse pas non plus la place pour penser leur vie en logement, qui demeure en totale opposition à une vie à la rue. Nous temporisons alors le droit de rêver.

- [Un accès au logement sans conditions](#)

Pour remédier à ces différentes situations et temporalités, le « GIE-la Ville Autrement » nous met à disposition des logements « intercalaires », sur des durées courtes (de 1 à 3 ans en moyenne). À partir de là, nous proposons des contrats d'hébergement, avec une participation financière (en cas d'absence de ressources, de droits ouverts ou ouvrables, le logement est mis à disposition à titre gratuit comme le prévoit le statut d'hébergé dans le code de l'action sociale et des familles). Les habitant·e·s orientés vers cette solution peuvent alors prendre le temps de réfléchir leur projet d'habiter (ou tout autre projet), tout en étant à l'abri dans un logement.

2.1.2. ...tout proche du collectif

En 2024, la vie en chalet se poursuit, avec un collectif en mouvement. Cependant, aucun déménagement ou emménagement n'a marqué cette année. Certains habitant·e·s se projettent vers un logement dit plus « classique », s'imaginant dans un avenir plus ou moins lointain dans un logement social. Pour d'autres, la projection est plus compliquée, si ce n'est un impensé. Ils retrouvent sur le lieu du semi-collectif ce qui pourrait correspondre à leurs attentes : du collectif, tout en habitant en logement individuel et autonome.

2.1.3. ... de signer un bail

La volonté à terme de certains habitant·e·s est de signer un bail de location, en leur nom propre. Cette démarche peut parfois paraître longue pour certains habitant·e·s. L'alternative choisie alors est le bail glissant, en sous-location : ALYNEA peut être titulaire du bail de location, et une convention tripartite entre l'association, le bailleur et l'habitant est alors signée. Ce statut de bail glissant est ré-évalué régulièrement : à terme, si toutes les conditions sont réunies au regard des critères du bailleur (paiement du loyer et des charges, entretien du logement, absence de trouble du voisinage, documents administratifs à jour...), le bail peut alors glisser au nom de la personne habitante du logement.

L'accompagnement des personnes en logement social s'articule autour de différents sujets éprouvés durant l'année :

- L'articulation entre l'habitant, le bailleur et l'équipe d'accompagnement, sur les questions de maintenance.
- Habiter et cohabiter dans une résidence dite « classique » (relations de voisinage notamment).
- Gérer un loyer et les charges qui en dépendent.
- Si nécessaire, le bailleur, par le biais d'un·e conseiller·e social·e, a pu aller à la rencontre du/des locataires.

2.1.4. ... sur un terrain sans voisin

Lors de son arrivée en 2022, une habitante a tout de suite émis le souhait d'habiter seule sur un terrain dans une caravane/mobil-home. Devant la difficulté à trouver un terrain, elle a expérimenté en attendant le logement en diffus et semi-collectif. Finalement, en 2024, la ville de Villeurbanne a mis à disposition un terrain pour y poser un habitat modulaire. Accompagné par la société LE PATCH'WORK à travers son programme « Comme chez ToiT », un travail de co-construction avec l'habitante d'un projet d'habitat en modulaire autonome a pu être initié.

Ce projet a enfin abouti et l'habitante pourra investir son nouveau logement courant avril 2025.

2.2.Des habitant·e·s qui se refont une santé et des papiers

L'accompagnement individualisé fonctionne sur une prise en charge orientée rétablissement, en utilisant notamment l'outil des forces. L'accompagnement se fait alors à partir des besoins et envies des personnes, à partir de là où ils en sont dans leur parcours.

Soins dentaires :

Durant l'année 2024, plusieurs habitant·e·s ont donc pu accéder à des soins dentaires. Ce dernier reste toutefois limité pour les personnes ayant des droits de santé incomplets ou n'ayant pas les moyens d'accéder à une mutuelle.

Optiques :

Des habitant·e·s ont fait part de leur besoin d'avoir des lunettes de vue. Des rendez-vous chez des ophtalmologues en cabinet ont pu être effectués : dans le cas de l'AME ou de la CSS, ces consultations sont prises en charge. Néanmoins, la commande de lunettes de vue nécessite d'engager des frais non pris en charge par l'AME. Les habitant·e·s ont été accompagnés vers l'école d'optique de Lyon, un magasin d'application propose des montures et verres à la vue à faible coût.

Soins somatiques et/ou addictologie :

Dans l'inscription au principe de subsidiarité au droit commun, l'équipe a pris contact avec un médecin généraliste qui consulte en cabinet et qui a pu rencontrer deux habitant·e·s. Les deux personnes ont pu faire un retour positif de ce médecin qui a pris en considération leurs

problématiques addictologiques, pour lesquelles aucun CSAPA n'était en mesure d'apporter une réponse rapidement. Cette première approche a permis aux personnes concernées d'être prises en charge médicalement, selon leur souhait, aussi bien d'un point de vue addictologique que somatique. Fin décembre, une hospitalisation a d'ailleurs pu voir le jour pour un habitant qui était, jusque-là, très loin du soin.

Subsidiarité au droit commun et handicap

La subsidiarité au droit commun est un des axes forts du projet Zone Libre. Plusieurs habitant·e·s relèvent de droits AAH et bénéficient d'une mesure de protection. D'autres personnes pourraient y prétendre. Leurs très longs parcours de rue et les ruptures qui les jalonnent ont créé beaucoup de non-recours à ces droits, aussi difficiles à accepter qu'à demander.

- Un des habitants de Zone Libre rencontre des problèmes d'incurie dans le logement. Pendant trois ans, l'équipe s'est engagée pour l'aider à habiter chez lui, en faisant le ménage une fois par semaine, avec la personne. Ce travail, particulièrement fastidieux serait entré dans le cadre d'une prestation compensatoire de handicap si l'habitant avait bénéficié de l'aide à laquelle il aurait pu prétendre s'il n'était pas en situation de non-recours. Avec l'aide du dispositif Alliance de l'association FNDSA, l'équipe de Zone Libre a cherché des intervenant·e·s qui seraient prêts à intervenir chez cet habitant. L'association ALYNEA a dû s'engager financièrement, dans l'attente d'ouverture de droits pour que cette aide puisse démarrer à titre expérimental.
- La souplesse du projet Zone Libre est un atout majeur dans l'accès aux droits des personnes ayant connu un très long parcours de rue. Souvent, ce dernier crée du handicap et une impossibilité à habiter, rendant très compliqué l'accès aux structures de droit commun de l'aide sociale. Zone libre joue le rôle d'interface entre la rue et les structures adaptées du secteur du handicap, qui à ce jour n'ont pas le souhait/la possibilité d'accueillir les publics dits « grands marginaux ».
- Pour un autre habitant, l'équipe de Zone Libre a rédigé un signalement au procureur, du fait de sa vulnérabilité, tant physique que psychique, pour demander une mise sous protection.

2.3.Quand la réalité impacte l'habiter sur la Zone

Fin de prise en charge de deux habitant·e·s du dispositif Zone Libre

En 2024, deux habitant·e·s ont quitté la Zone pour d'autres lieux :

- Une habitante, en couple, était enceinte et s'est séparé de son conjoint. Zone Libre n'accompagnant pas les jeunes mères, un nouveau dispositif d'accompagnement adapté a été recherché. Parallèlement, l'équipe a entamé la recherche d'un nouveau logement adapté aux ressources de Monsieur. Madame a déménagé en foyer mère-enfant en janvier 2024 et est sortie du dispositif.
- Un habitant a été incarcéré avec une peine d'au moins deux ans, posant la question d'une fin de prise en charge adaptée. Le choix a été donné à l'habitant entre rendre ses clés lui-même ou faire l'objet d'un recours en référé en vue de la récupération du chalet par l'association. Monsieur a décidé lors d'une permission de revenir sur site, vider son chalet et signer la dédite de celui-ci.

Le maintien du lien comme fil rouge de l'accompagnement vers le rétablissement

L'équipe s'étant engagée à accompagner les personnes dans un principe de continuité et de permanence dans des parcours de rupture, de fait, chaque départ interroge la suite à donner à l'accompagnement et au lien.

Un départ, qu'il soit volontaire ou non, n'interrompt pas le lien entre l'équipe et l'habitant, tant qu'aucun relai n'est établi avec un autre service. L'accès à un chez-soi peut en effet nécessiter des allers-retours et la permanence du lien permet aux personnes de ne pas repartir de zéro après une expérience négative.

L'accompagnement et la parentalité

L'accompagnement de l'équipe part des souhaits et besoins exprimés par les personnes.

Au cours du mois de février 2024, un habitant de la Zone a eu un enfant et la mère du bébé a quitté le dispositif. L'équipe a été sollicitée par l'habitante concernée afin d'être accompagnée pour son suivi maternité, ses rendez-vous de préparation à l'accouchement mais aussi pour faire le lien avec les sage-femmes et les services de la PMI (Protection maternelle et infantile).

En parallèle, l'équipe a travaillé avec madame la question de la réorientation vers une structure adaptée à l'accompagnement des jeunes mères, ainsi qu'aux achats nécessaires pour accueillir l'enfant. Madame a ainsi pu intégrer un CHRS.

Quand un habitant devient accompagnant

En janvier 2024, un habitant a signé un CDI, pour un nouveau dispositif : la pension canine solidaire, portée par l'association SOLIVET. Cet habitant a donc été en première ligne dans la naissance de cette structure, faisant ainsi le lien entre Zone Libre et la pension canine, structure partenaire. Après quelques mois, il a souhaité travailler une orientation vers le travail pair et a pu réaliser un stage dans un CAARUD de Lyon. En fin d'année, sa démarche s'est précisée lorsqu'il a candidaté pour un poste de Pair Aidant en CDI, au Chez Soi d'Abord. L'équipe a ainsi pu se questionner sur la place d'une personne qui est à la fois accompagnée et faisant partie d'une structure partenaire de Zone Libre.

Retour à la rue

Au cours de l'année 2024, deux habitant·e·s ont dû quitter leur logement :

- À la suite d'une séparation impactant ses ressources pour pouvoir continuer à assumer les charges de loyer et sa dette locative.
- À la suite de troubles du voisinage.

Ces deux personnes ont préféré signer une dédite avant que ne soit entamée une procédure d'expulsion à leur encontre. Pour l'un des habitants concernés, ce fut un retour à la rue. Cela n'a pas empêché néanmoins la poursuite du suivi, et la recherche, avec son accord, d'une autre solution de logement. Depuis la rue, un accompagnement vers le soin a été entamé, de manière concrète, ce qui n'avait pas pu être le cas lorsqu'il était en logement.

Logement squatté

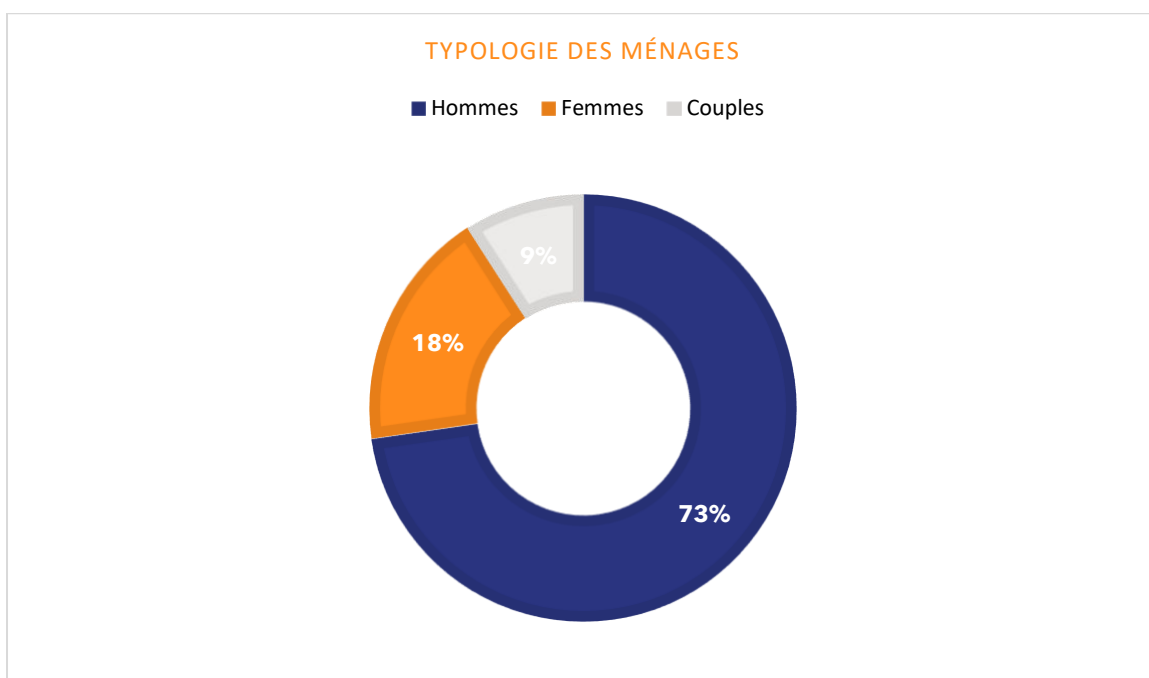
Un habitant ayant intégré un logement intercalaire après quelques mois à l'hôtel a souhaité aider un couple rencontré à la rue. Les personnes recueillies ont finalement eu un comportement agressif envers lui et ont occupé le logement contre sa volonté. Monsieur ne s'est pas senti capable de récupérer son habitat par lui-même et n'a plus souhaité y retourner. Il a sollicité l'aide de l'équipe, qui lui a proposé d'interpeller les services appropriés mais aussi quelques nuitées d'hôtel afin de prendre le temps de réfléchir à la situation et les solutions possibles. Monsieur, avec l'accord de sa mandataire de justice, a souhaité poser sa dédite du logement, dans l'attente d'avoir un nouveau logement proposé par Zone Libre. En septembre 2024, Monsieur un pu intégrer un logement social sur le secteur de Saint-Priest en bail glissant, avec le soutien de son mandataire judiciaire.

2.4. Les habitant·e·s en quelques chiffres

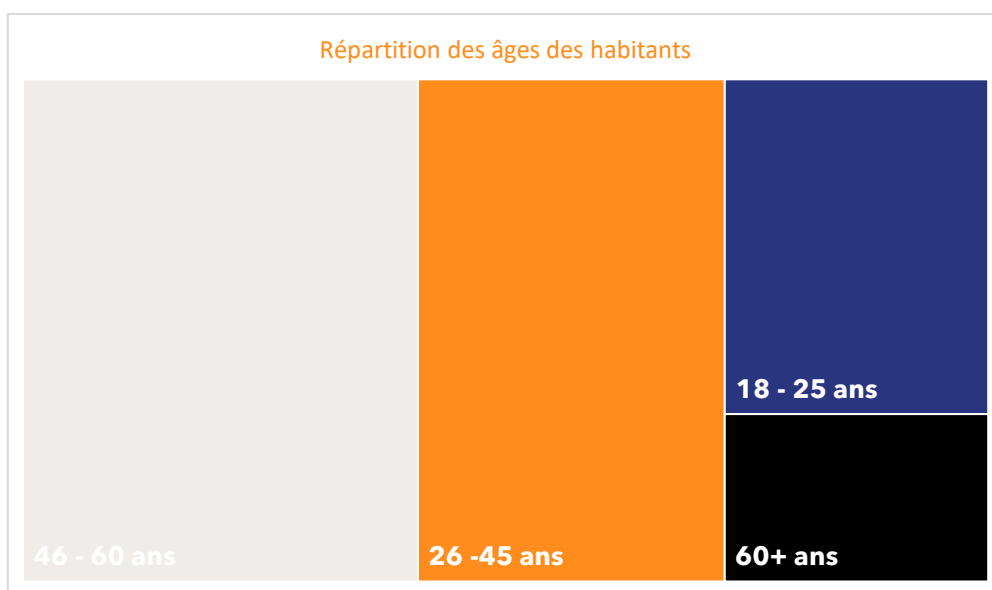
Au 31 décembre 2024, 22 personnes sont accompagnées par le dispositif : 8 habitant·e·s en semi-collectif, 11 habitant·e·s en logement en diffus et 3 habitant·e·s récemment orientées en attente de logement. Concernant les logements diffus :

- 5 personnes vivent dans un logement avec un contrat de bail glissant.
- 5 personnes vivent dans des logements intercalaires.
- 1 personne vit dans un chalet, avec le statut d'hébergée.

Données sociodémographiques



Zone Libre accueille majoritairement des hommes, avec une proportion moindre de couples par rapport aux années précédentes. Ce chiffre est assez conforme aux données que l'on peut rencontrer chez les personnes vivant à la rue. Il est à noter qu'il y a moins de couples cette année qu'auparavant. Deux des trois couples présents les années précédentes se sont séparés.



- Les habitant·e·s de Zone Libre ont entre 23 et 81 ans
- 12 d'entre eux vivent avec des animaux
- 4 personnes ont été intégrées au projet Zone Libre
- 2 personnes sont sorties des effectifs.

Habitats

Sur les 25 personnes passées par Zone Libre en 2024 :

- 13 personnes ont vécu en logement diffus. Parmi elles, 3 personnes sont en logement intercalaires, faute de droits au logement. 1 personne vit dans un chalet sur un terrain.
- 9 personnes ont vécu en studio modulaire sur le semi-collectif.
- 3 personnes ont intégré le dispositif et sont à la rue en attente d'un appartement. L'objectif étant de construire un projet d'habitat avec eux pendant ce temps. Une entrée est prévue au premier semestre 2025.

3. La Zone

3.1. Qui s'agite dedans

3.1.1. Organisation de l'équipe

Composition de l'équipe :

En 2024, la composition de l'équipe Zone Libre est restée inchangée de celle qu'elle était à la fin 2023 :

- Virginie GAUDON, Éducatrice spécialisée, passée à 80% en 2023
- Garance MONTMARTIN, Assistante sociale
- Linda MAHDHI, Assistante sociale et travailleuse paire
- Benjamin SKUBICH, Travailleur pair
- Rachel BATTIN, Intervenante sociale
- Marilou MOUILLET, Infirmière
- Florent TRIQUIGNEAUX, Chef de service

Deux stagiaires sont intervenus à Zone Libre en 2024. De formations différentes, ils ont chacun fait partie de l'équipe Zone Libre pour une période de 6 mois :

- Antonia LANGER, Stagiaire ASS
- Timothée GIRARD, Stagiaire Educateur Spécialisé

	2022	2023	2024
Travailleurs sociaux	2,8 ETP	3 ETP	2,8 ETP
Travailleurs pairs	1,2 ETP	1,2 ETP	1,2 ETP
IDE	1 ETP	1 ETP	1 ETP
CIP	0,1 ETP	0,1 ETP	0,1 ETP
CDS		1 ETP	1 ETP

Pratiques Horizontales :

L'équipe de Zone Libre a adopté une approche de travail horizontal dans le lien qui unit les professionnel·le·s aux habitant·e·s de Zone Libre, source d'un pouvoir d'agir pour les habitant·s comme pour les professionnel·le·s de terrain.

Son application dans les faits et les habitudes de travail relève d'un véritable défi, demandant à chacun de penser sa place au sein de l'organisation. L'équipe de Zone Libre a entamé une démarche, via des groupes de travail, dont certains animés par l'intervenante en Analyse de la Pratique :

l'objectif étant de penser et trouver des modalités de fonctionnement dans lesquelles ce besoin d'horizontalité est respecté, mais qui puisse dans le même temps s'intégrer sereinement dans l'organisation de l'association.

Ce travail sera poursuivi en 2025.

Semi collectif :

Zone Libre est situé dans un hangar mis à disposition par un propriétaire privé, dans l'attente la future ZAC du quartier Grand Clément. L'occupation est temporaire, et le site voué à la démolition. Il s'agit de maintenir le bâtiment en bon état pour assurer la sécurité des biens et des personnes, sans pour autant avoir des engagements de dépenses trop importants. Le dispositif peut compter sur le soutien renforcé des moyens généraux d'ALYNEA, qui interviennent régulièrement, que ce soit sur les chalets d'habitation, les logements en diffus, ou les espaces collectifs. Parmi les défis rencontrés cette année, nous avons dû faire face à d'importantes infiltrations d'eau, résultant de très fortes pluies qui ont inondé le hangar. Les moyens généraux d'ALYNEA ont dû également intervenir sur le toit pour sécuriser au mieux le bâtiment.

Punaises de lit

Zone Libre est régulièrement confrontée à la problématique des punaises de lit et travaille régulièrement avec l'entreprise Game Over, qui intervient dans le semi-collectif et chez les habitant·s. La présence de punaises de lit reste un problème récurrent auquel l'équipe de Zone Libre peine à trouver une réponse concrète, si ce n'est une très grande vigilance demandée aux habitant·s, à leurs invité·e·s et aux salarié·e·s.

3.1.2. Organisation des habitant·e·s : la force du collectif

Le Collectif choisi

La dimension collective fait partie inhérente de l'expérimentation. Qu'il s'agisse d'espaces communs, de repas partagés ou de temps d'activité en groupe hebdomadaires, Zone Libre offre la possibilité d'un étayage collectif choisi.

Cette possibilité de choix est un axe fort des valeurs défendues par le projet. Face au collectif proposé, pouvoir choisir permet aussi de repenser certains a priori. La non-participation (qui pourrait spontanément être vécue comme une difficulté à mobiliser) peut ici affirmer le pouvoir d'agir, celui d'organiser en autonomie son temps libre, le pouvoir « dire non » à des temps partagés sans sentiment de culpabilité.

C'est autour de ces mouvements authentiques que la vie de la Zone et ses habitant·e·s se construit. La vérité du lien entre les habitant·e·s s'établit aussi et essentiellement lorsque l'équipe n'est pas présente sur le site. L'auto-support est rendu possible. Il traverse diverses préoccupations du quotidien. En 2024, il a pu s'agir de faciliter l'accès à la santé du voisin, les soirées partagées où chacun veille à un climat serein, où les discussions pour décider de qui gardera les chiens en l'absence éventuelle de leur propriétaire.

Le Budget du collectif

La perspective du vivre ensemble a également été éprouvée par la mise en place d'un budget de Zone Libre dédié aux habitant·e·s (notamment pour les loisirs), tout en respectant leurs choix, leur non-participation, ou une forme d'équité entre les habitant·e·s mobilisés et les autres. Un budget participatif est mis en place, offrant une lisibilité, pour tous, des dépenses et du budget restant de l'enveloppe allouée aux loisirs. Pour les projets de groupe, il intervient désormais comme un véritable paramètre de prise de décision.

- En 2024, un séjour de vacances a été organisé. Une part importante du budget loisirs a été engagée. Afin de rester équitable dans la distribution du budget, les habitant·e·s n'ayant pas participé à ces vacances ont bénéficié d'un budget loisir individuel.

- Un travail est par ailleurs engagé avec les habitant·e·s quant à l'utilisation de ce budget et les choix qui sont collectivement décidés.

Les espaces du collectif

Les projets collectifs émanent souvent d'une envie, d'une idée, d'un rêve particulier d'un habitant.

- Un habitant, sensible aux espaces extérieurs de Zone Libre s'est investi de la mission Jardinage. Assidu lors des passages d'associations comme « PASSE-JARDINS », il a notamment porté la construction de deux mini serres. Les repas de l'été 2024 ont été agrémentés de tomates cerises et menthe fraîche du jardin !
- Sous l'impulsion d'Antonia, stagiaire ASS, un Projet GRAFF' a été initié en 2024 pour décorer les murs de Zone Libre collectivement : du choix des graffs à la réalisation concrète, ce travail a été porté collectivement par les habitant·e·s, l'équipe, les jeunes en service civique qui ont préparé la base du mur à peindre, un artiste du collectif voisin dans la maîtrise des contours. Ce travail a abouti à la confection d'un graff « C'EST LA ZONE » sur l'un des murs porteurs.
- En mars 2024, Zone Libre a accueilli la 7^{ème} journée intersites régionale des dispositifs AML. Une session de théâtre forum est venue agrémente le temps d'échange pour élaborer autour d'enjeux communs au quotidien des sites AML dans toute leur diversité.

Les Vacances

- Pour la deuxième année consécutive, la saison estivale s'est pensée avec les équipes du Samu Social et de la Maraude Jeunes d'ALYNEA. En banalisant une semaine sur deux les mois de juillet et d'août, nous avons partagé des temps collectifs plus réguliers (jusqu'à 3 par semaine lors des « semaines loisirs »). Ce format a été repris lors des congés d'Automne et de Noël.
- En 2024, un séjour de vacances a été organisé sur le budget participatif mis en place. Le choix a été fait de partir en Camping (en mobil-home) en Ardèche. Cinq habitant·e·s ont profité de l'intégralité du séjour, les membres de l'équipe se sont relayés pour que 2 personnes soient sur place toute la semaine. La journée de relais à la mi-séjour a permis à l'ensemble du groupe de faire descendre une flotte de canoës dans les remous de l'Ardèche.

3.2. Qui agit le dehors

3.2.1. La Zone donne de la voix

Sollicités par d'autres ou de notre propre initiative, nous sommes ensemble sortis des murs de Zone Libre pour en parler :

Journée d'étude Orspere-Samdarra

Le 2 juillet 2024, un habitant et deux membres de l'équipe ont été présenter Zone Libre à la journée d'étude « Penser la réduction des risques et des dommages pour accompagner les personnes vulnérables » de l'Orspere-Samdarra. Durant cette journée, la Zone Libre a tenu un atelier visant à échanger avec les partenaires, sur l'accompagnement aux consommations à moindre risque.

Icone 2

Dans le cadre d'une mission nationale visant à l'éradication de l'hépatite C sur le territoire Français, le dispositif ICON 2 porté par l'association LE MAS se propose de dépister l'existence du virus chez les « usagers de drogue actifs dans la Métropole de Lyon », notamment les usagers les plus précaires ayant des pratiques d'injection régulières : 4 habitant·e·s de la Zone Collectif/Diffus y ont participé et 6 personnes ont été parrainées. 10 personnes ont donc été dépistées par l'intermédiaire de Zone Libre.

Collectif Soif de connaissances

En 2024, deux personnes de Zone Libre ont rejoint le collectif Soif de connaissances porté par Ocellia Santé Social. Le collectif soutient le dialogue des savoirs entre personnes concernées,

professionnel·le·s du social, chercheurs et formateurs. À travers des projets de recherche ou en dispensant des modules de formation, il vise à décroiser et à penser les pratiques du secteur de l'action sociale.

COPIL avec les habitant·e·s

En 2024, 2 habitant·e·s ont participé à la préparation et à la présentation du Comité de pilotage auprès des financeurs. Ils ont été rémunérés par l'association à la hauteur de la qualité et du temps de travail investi.

Petits déjeuners LDA

- LDA - Croix rouge Nîmes

En février 2024, le dispositif Zone Libre a été sollicité pour un échange de pratique sur le dispositif par la Croix-Rouge de Nîmes, souhaitant expérimenter ce type d'habitat et d'accompagnement sur son territoire.

- Petits déjeuners LDA

Organisés par la Métropole de Lyon, les petits déjeuners logement d'abord regroupent tous les dispositifs LDA du territoire lyonnais, et sont l'occasion d'échanges de pratique. Ces temps permettent aux professionnel·le·s de voir comment fonctionnent les autres dispositifs financés par le logement d'abord. Lors de leur accueil à Zone Libre, deux habitant·e·s se sont joints à la rencontre pour présenter leur vision du dispositif, permettant des échanges directs avec les professionnel·le·s.

3.2.2. La zone s'enrichit

Zone Libre est depuis le début du projet une entité mouvante amenée à se déplacer et à s'enrichir d'acteurs extérieurs par le biais de la rencontre ou de l'accueil à la Zone.

Immersion de 3 jours à Bordeaux

L'équipe et les habitant·e·s de Zone Libre se sont rendus à Bordeaux pour un temps de travail d'échanges de pratiques autour du dispositif AMI. Ce voyage d'étude a également été l'occasion de rencontrer d'autres associations inspirantes de la métropole Bordelaise comme le CSAPA de la ferme de Merlet. L'immersion en terres bordelaises s'est terminée par une journée de vacances avec les habitant·e·s sur les places de Lacanau.

Intersites à Grenoble

Les membres de l'équipe et habitant·e·s n'ayant pas pu participer au séjour à Bordeaux sont allés aux rencontres intersites de Grenoble, sur le site du LHAPSE, afin de poursuivre les échanges et pratiques dans le cadre d'une fin de l'expérimentation.

Les deux membres de l'équipe de Zone Libre ont aussi assisté à une réunion de l'équipe avec la Plateforme Travail Pair située à Grenoble qui intervient dans les structures lorsque se posent des problématiques liées au travail pair. Dans le cas présent, il s'agit du départ du travailleur pair de l'équipe du LHAPSE.

Projection débat Maraude Jeune

L'espace et la configuration atypique du collectif de Zone Libre en fait un lieu original pour organiser un événement, qu'il soit festif, culturel ou purement professionnel.

L'équipe et les habitant·e·s de Zone Libre ont ainsi accueilli en juin la Maraude Jeunes, portée par ALYNEA, pour l'organisation d'une projection débat d'un film documentaire sur le travail pair. La projection du film s'est suivie d'un débat, auquel les habitant·e·s et professionnel·le·s de Zone Libre ont participé.

Projet d'extension

Depuis plusieurs années, les habitant·e·s ont émis le souhait de voir les espaces collectifs s'étoffer, notamment d'un salon. Après une consultation des habitant·e·s, deux modalités d'extension ont été imaginées :

- L'installation d'une yourte isolée qui aurait évité toute contrainte de construction et une facilité de transport
- La création d'une extension, construite en dur

Le projet d'extension a été adopté à l'unanimité par le collectif. De jeunes architectes fraîchement diplômées ont été choisies par ALYNEA pour conduire la réflexion et réalisation de l'extension : construire une extension écologique en paille et torchis, garantissant une isolation effective à bas prix et son démontage en cas de déménagement. Ce projet devrait être mené à bien dans le courant de l'année 2025.

Bénévolat (SHIATSU)

Pour la deuxième année consécutive, un bénévole a proposé gratuitement des soins massages Shiatsu, au calme sur une table/siège spécialisée aux habitant·e·s et professionnel·le·s.

Intervention au Printemps des solidarités

Dans le cadre du Printemps des solidarités organisé par la Métropole de Lyon, l'équipe a été conviée à participer le 24 mai 2024 à la journée d'ouverture.

Le thème de la demi-journée portait sur « les nouveaux modes de faire ». Les participant·e·s ont pu s'inscrire à « des causeries » sur plusieurs thèmes proposés, avec, entre autres : l'expérience d'Un Chez Soi d'Abord, l'expérience du collectif SOIF, la création du projet la Case en +, la participation des personnes concernées ou le travail pair à l'épreuve du travail social.

L'intervention consistait à présenter l'approche par les forces, philosophie et méthode d'accompagnement à Zone Libre. L'équipe a axé son intervention sur les principes fondamentaux de l'approche par les forces au travers d'exemples tirés de son expérience et de son approche au quotidien, tant par les outils que dans la philosophie.

3.3. Qui reste en place

Partenariats

En 2024, plusieurs partenariats déjà en place ont été poursuivis et consolidés. L'inscription dans le droit commun pré suppose que les personnes puissent se rendre dans les dispositifs concernés. Ainsi, le lien avec les équipes mobiles du territoire est souvent nécessaire. Zone Libre a poursuivi et consolidé les liens avec l'Équipe Mobile en Psychiatrie et Précarité d'Interface SDF, rattachée à l'hôpital psychiatrique Saint Jean de Dieu de l'ARHM. Sur le volet santé somatique, c'est l'Équipe Spécialisée Soins Infirmiers et Précarité (ESSIP) de la fondation Sévigné qui intervient pour certaines personnes très éloignées du soin. Pour les questions d'addictologie, l'Équipe Mobile Addiction Précarité (EMAP), rattachée au centre de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) du Griffon à Villeurbanne.

Tous ces dispositifs sont imaginés pour chaque habitant si c'est nécessaire, et uniquement lorsque l'accès aux dispositifs à l'extérieur semble trop compliqué dans un premier temps.

Accompagnement (Forces, rétablissement, horizontalité, RDR)

L'accompagnement à Zone Libre est construit autour des mêmes principes qui ont fondé le dispositif en 2021, à savoir un accompagnement personnalisé, sur les bases du rétablissement en santé mentale, à partir de l'approche par les forces et la réduction des risques liée aux usages de drogues.

- **L'approche par les forces** : en décembre 2024, Christiane Bergeron est venue en France pour poursuivre le travail entamé avec l'équipe depuis plusieurs années. Le travail a pu être approfondi, avec un nouveau chantier, celui de travailler sur un support commun à l'équipe et

aux habitant·e·s. L'idée est de parvenir à croiser les regards sur les forces identifiées par la personne concernée et par l'équipe, afin de pouvoir mettre en action les forces perçues par chacun. Le travail entamé a permis aux habitant·e·s de mieux connaître leurs forces, mais aussi de les mobiliser, dans des échanges avec l'équipe extrêmement enrichissants.

- **Rétablissement en santé mentale** : cette approche s'inscrit dans la philosophie du rétablissement en santé mentale, dont le principe est la conviction que les personnes concernées n'ont pas à se guérir, mais à se rétablir.
- **Réduction des risques liés aux usages de drogues** : Zone Libre s'inscrit dans des pratiques liées à la réduction des risques. Zone Libre oriente les personnes qui en font la demande vers les dispositifs de droit commun comme les CSAPA ou les CAARUD quand cela est possible. Ponctuellement, l'équipe peut également donner du matériel stérile en cas d'urgence.

4. Une année sur le fil d'une fin d'expérimentation

4.1. Modélisation / Évaluation de la Zone

Zone Libre a réalisé une auto-évaluation qui a été transmise à la DIHAL en complément des recherches effectuées par leur soin. Les résultats de cette évaluation ont complété la recherche nationale.

Dans le cadre de cette évaluation, un questionnaire (en annexe) a été élaboré et distribué aux habitant·e·s. La moitié des habitant·e·s y ont répondu.

4.2. Journée à Paris

Les 9 et 10 septembre dernier, l'intégralité de l'équipe de Zone Libre s'est rendue à Paris avec un habitant, pour une journée de travail organisé par la DIHAL, portant sur la possibilité de la pérennisation des dispositifs AML.

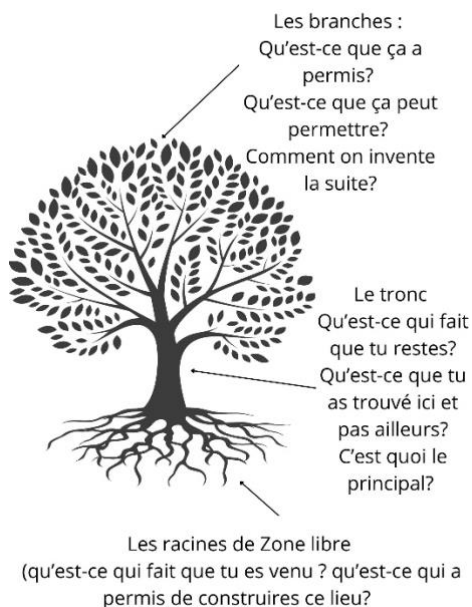
Lors de la première journée, les retours de la recherche nationale et les recherches annexes et présentation d'autres dispositifs tels que le Chez-Soi et des ACT ont été présentés aux personnes présentes. Une version de travail du futur cahier des charges a été présentée à cette occasion.

La deuxième journée a été consacrée à des groupes de travail autour des questions liées à ce nouveau cahier des charges.

L'équipe s'en est par la suite saisi avec les habitant·e·s, et s'est mise au travail pour faire des propositions d'amélioration au regard des enjeux vécus sur le terrain. L'enjeu principal étant d'arriver à créer du commun autour de projets hétéroclites.

4.3. Travail sur le cahier des charges avec les habitant·e·s et l'arbre de la Zone

L'équipe a travaillé à la création d'un document support et simplifié à destination des habitant·e·s (en annexe). Ce document avait pour but de vulgariser et rendre intelligible les enjeux de la pérennisation prévue.



Nous avons ensuite fait un temps de travail en équipe afin de sortir du cahier des charges les phrases chocs ou celles dont il nous semblait nécessaire d'en débattre avec les habitant·e·s (en annexe).

Un après-midi a été organisé autour de l'arbre de la Zone. L'objectif étant de faire un premier travail sur ce qu'est la Zone pour les habitant·e·s et l'équipe. Les racines de l'arbre représentent ce qui a permis à la Zone Libre d'être ce qu'elle est, nos expériences passées etc., le tronc : ce qui tient, ce qui est en place, et ce qui restera même si l'on déménage, et les branches/feuilles : ce qui a poussé, les envies, les aspirations.

Puis, un temps convivial en soirée en présence de l'équipe complète pour compléter le temps de travail avec les habitant·e·s. Nous avons noté une bonne mobilisation des habitant·e·s ce soir-là.

Contenu de l'arbre de la Zone

Ses racines : Inconditionnalité, envie de créer un collectif, être rassuré par un logement stable, l'expérimentation, le travail pair, avoir de l'argent (pour le projet), faire différemment qu'ailleurs...

Son tronc : Les sorties et les vacances, ne pas se normaliser, avoir ses clés, ouverture d'esprit, les repas tous les jours, la liberté d'expérimenter, faire bouger les lignes, reprendre le cours de sa vie, la multi référence, avoir ses clés, s'adapter aux personnes et non demander aux personnes de s'adapter...

Ses branches : Inspirer d'autres structures, un collectif avec des forces, prendre soin de soi, se sentir mieux, croire en les gens, croire en soi, miser sur les gens qui sont « dans la merde », leur tendre la main, agrandir le site, avoir d'autres projets qui nous ressemblent, on peut trouver sa place, équipe ou habitant·e·s, des perspectives

Fin 2024, l'équipe de Zone Libre ainsi que tous les dispositifs AML concernés sont encore dans l'attente d'un retour du cahier des charges, afin de pouvoir commencer à travailler sur les modalités sous lesquelles vont pouvoir être pérennisés les dispositifs.

Comment sortir de l'expérimentation en préservant de la souplesse dans le fonctionnement ?

C'est un point de vigilance important pour l'équipe. Si l'annonce de la pérennisation est une bonne nouvelle, Zone Libre espère garder l'esprit de l'expérimentation dans sa souplesse, sa créativité et son champ des possibles. La réussite de Zone Libre résulte de sa capacité collective à penser dans l'ici et maintenant, à la lumière de forces et besoins de chacun, et en adaptant sans cesse les réponses proposées dans un souci d'équité.

5. Conclusion

2024 a été l'année de la consolidation et de la préparation au changement, la pérennisation. L'année 2025 sera celle du changement, dans la continuité.

Zone Libre sera acteur du changement et poursuivra le travail conduit pour consolider les modalités d'une expérimentation et être force de propositions pour une pérennisation qui répond aux besoins et aux réalités des habitant·e·s.

C'est par ailleurs dans ce contexte que Zone Libre produira en 2025 un article pour l'ouvrage scientifique RHIZOME, afin de laisser une trace de ce qui s'est passé ici pendant 3 ans. En prenant le parti de faire des déclarations singulières et sensibles à cette Zone dont on se sent tous appartenir et qui, comme les pièces d'un puzzle, pourront s'assembler pour tenter de décrire le réel de ce qui se vit ici.

Zone Libre défend un modèle habitat d'abord, avec étayage collectif, au sein duquel les habitant·e·s peuvent demeurer ou être accompagné·e·s dans l'accès à un autre habitat choisi (au sein ou non du dispositif Zone Libre).

Zone Libre ambitionne, par sa proposition, de tenter de participer à la réflexion sur le décroïsonnement des politiques publiques ainsi que les conditions nécessaires à une politique efficiente de réduction du sans abris.

Zone Libre croit à l'inconditionnalité du lien, témoin de la souplesse nécessaire à la réussite de ce type de projet.

« Zone Libre, je t'aime pour les équilibres qui se cherchent, vacillent, tangent et s'ajustent avant de se chercher à nouveau. Je t'aime quand des cris naissent les mots qu'on n'osait pas. Je t'aime quand tu ne lâches pas. Je t'aime quand tu hésites et puis qu'après tu fonces. »

« Je t'aime pour toutes tes bosses parce qu'en les regardant à plusieurs on finit par les trouver classieuses de toutes nos forces. »

« Ma zone, t'es petite mais tu fais du grand et sache que tu brilles que tu sois dehors comme dedans. T'es grandiose quand tu la joues collective et que t'es d'humeur créative. Quand t'es à mille à l'heure et ta déco excessive et même quand t'es explosive car à ce qu'il paraît il a fallu du chaos pour faire des étoiles... Ahhh ma zone, c'est ma star ! »

Merci à nos financeurs :



Annexes

Cailloux pépites souhaits - Rapport d'activité

Linda

Pépité : Refaire le mur de la cuisine avec les affiches
La perm de Kofi
Voir un habitant prendre le chemin du travail pair

Caillou : Le lien avec certain·e·s habitant·e·s qui peut mettre à mal
La pérennisation qui nous a mis en PLS et qui bride nos rêves

Souhait : Que l'équipe reste la même
Que l'énergie du début de la Zone puisse perdurer malgré les mouvements

Caro

Pépites : La cascade, le shiatsu, le séjour à Bordeaux

Caillou : la fin des vacances

Souhait : Que ça continue

Val

Pépité : Annonce du CDI, le séjour à Bordeaux

Caillou : mes voisins le soir

Souhait : Quitter la Zone et que la Zone puisse continuer à aider les gens
« Que les gens puissent trouver leur rétablissement ici. »

Rachel

Pépité : Le barbecue du début de l'été avec le Samu et la maraude

Caillou : les vacances

Souhait : qu'on refasse des randos

Nina

Un caillou : l'hospitalisation

Une pépité : le terrain, ma maison

Un souhait pour 2025 : une voiture sans permis

Virginie

Caillou : les vacances

Une pérennisation sous le signe de l'hébergement et non la création d'une ligne spéciale pour nous type lieu de vie ou appartement d'aide au rétablissement

Pépité : soirée avec l'arbre de la Zone pour le cahier des charges avec forte présence des habitant·e·s et un temps de travail en co-construction

Souhait 2025 : la continuité de la Zone et une association de théâtre forum

Garance

Caillou : les vacances

Pépité : la première sortie lac

Souhait 2025 : la pérennisation à nos conditions

Damien

Pépité : Vacances avec le canoë

Cailloux : les souris

Souhait : faire un parc devant chez moi pour sécuriser un espace avec mes chiens

Yoshi

Pépité : les vacances

Cailloux : la fin de la collocation

Souhait : qu'on soit là jusqu'en 2035

Samir

Pépité : Quand je viens à Zone Libre

Cailloux : Parfois avec les autres c'est pas facile, j'ai rien compris avec eux

Souhait : J'ai envie de récupérer mon argent pour faire mon passeport et retourner en Algérie.

CALENDRIER POUR LA SUITE

Fin septembre : retour des différents sites sur le cahier des charges.

Alors on compte sur toi le 24 septembre pour nous aider à réfléchir ?

Octobre : proposition finale du cahier des charges qu'il faudra suivre si on veut continuer.

Année 2025 : mise en conformité des sites, financement via un dispositif existant ou fermeture

Alors on rentre dans le moule ?

Janvier 2026, début des sites qui continuent

“ L'AMI grands marginaux, y'en a marre ! Des idées de nom pour rebaptiser le projet ? ”



RDV MARDI 24
SEPTEMBRE
DE 18H30 A 21H

POUR ECRIRE AVEC NOUS
LA SUITE

ON PREVOIT
LES PIZZAS :)



QUEL AVENIR POUR LA ZONE ?

ALORS IL S'EST
DIT QUOI A
PARIS ?



On a parlé
pérennisation et
cahier des
charges,
allez viens on
t'explique !!

POINTS POSITIFS

- Fin de l'expérimentation, on peut être pérenniser.
- Le projet a été une réussite car les personnes ont pu se poser, rester et se sentir globalement mieux.
- L'idée aujourd'hui est de diffuser les pratiques à d'autres lieux d'hébergement.



POINTS NÉGATIFS :

- Nous n'avons pas entendu le mot "logement" mais "hébergement".
- Le concept de lieu de vie n'est pas validé. Il est important de travailler un projet de sortie.
- L'Etat n'a plus d'argent mais ça on le savait déjà !



NOUS AVONS BESOIN DE TOI !

Un cahier des charge (c'est ce qui définira ce que nous allons devenir) est en travail, nous pouvons faire nos retours d'ici fin septembre, après il sera trop tard.

Et si on réfléchissait ensemble à ce qui nous paraît important de défendre pour la zone ?



POZYTYWNE PUNKTY

- Koniec eksperymentu, możemy być utrwaleni!
- Projekt zakończył się sukcesem, ponieważ przyjęte osoby zadomowiły się i poczuły się lepiej
- Pomysł dalszego rozpowszechniania naszych sposobów działania w innych miejscach noclegowych



PUNKTY UJEMNE

- Nie słyszeliśmy słowa „dom”, ale „zakwaterowanie”.
- Koncepcja miejsca do życia staje pod znakiem zapytania, należy pomyśleć o projekcie wyjścia dla każdego
- W kasie państwa jest więcej pieniędzy, ale to już wiedzieliśmy.



POTRZEBUJEMY CIĘ

Specyfikacja (nowa zasada działania) jest w trakcie pisania i opinię możemy przekazać do końca września, kiedy będzie już za późno!

A gdybyśmy wspólnie pomyśleli o czym jest ważne dla nas bronić?



KALENDARZ DLA RESZTY

Koniec września: opinie z różnych stron na temat specyfikacji.

Liczymy więc, że 24 września pomożesz nam myśleć?

Październik: ostateczna propozycja specyfikacji, których będziemy musieli przestrzegać, jeśli chcemy kontynuować.

Rok 2025: zgodność obiektów, finansowanie poprzez istniejący system lub zamknięcie

Czy zatem pasujemy do formy?

Styczeń 2026 r., start witryn, które są kontynuowane

“Przyjacielu, wspaniali outsiderzy. mamy dość! Jakiegoś pomysłu na nazwę dla zmiany nazwy projektu?”



SPOTKANIE WE
WTOREK 24 WRZEŚNIA
OD 18:30 DO 21:00

RESZTĘ NAPISZ Z
NAMI

PRZEWIDUJEMY
PIZZE:)



JAKA PRZYSZŁOŚĆ DLA OBSZARU?

CO ON
POWIEDZIAŁ W
PARYŻU?



Rozmawialiśmy o zrównoważonym rozwoju i specyfikacjach, No dalej, wyjaśnijmy!!

Soirée du 24/09 avec les habitant·e·s : Questionnaire

La proposition faite aux habitant·e·s est de dire « tout à fait d'accord/pas d'accord » :

- Le Dispositif est un "temps de pause".
- La sortie du dispositif se fait vers un logement individuel ou un logement adapté, ou vers des solutions pérennes en termes de lieu de vie.
- Les critères d'admission doivent être mieux précisés.
- Il est conseillé de soumettre à la commission d'admission des questions éthiques que peut se poser l'équipe, comme l'opportunité de garder ou non une place vacante en cas de départ d'une personne qui ne donne plus de nouvelles depuis plusieurs semaines.
- Il est vivement conseillé de procéder à l'entrée effective très rapidement (dans la journée ou dans les semaines qui suivent).
- Aborder les questions liées à la fin de vie : personnes à contacter, volontés.
- Le diffus individuel, qu'il soit dans le logement ou dans un habitat alternatif ne saurait s'entendre que dans une proportion limitée à proximité du lieu identifié.
- La vie en collectivité implique de pouvoir s'entendre avec les autres.
- L'animation quotidienne se partage ainsi entre les équipes et les personnes.
- De fait, la non-demande, ou l'expression par une personne concernée de vouloir rester ici ne peut être pris au mot si des actions de visites, des échanges avec d'anciens habitant·e·s ne sont pas proposés ou organisés.
- La mise en place d'un projet personnalisé ou d'un plan d'action se fera ainsi au rythme de la personne. Les professionnel·le·s doivent proposer ces outils dès que nécessaire.
- Devant les délais pour accéder à un logement social, le professionnel ne doit pas s'interdire d'anticiper les démarches afférentes même si la personne n'exprime pas de volonté de logement dans l'immédiat.
- Les projets respectant ce cahier des charges sont intégrés au parc d'hébergement local. Ainsi, les devoirs qui concernent ou concerneront les structures d'hébergement s'appliquent aux porteurs des dispositifs.